

MOTIVATION POUR **LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE** **DANS LE MARAIS DE PETIVILLE**

PETIVILLE est une commune située en bord de Seine dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Si sa population est principalement regroupée le long de la rue principale et dans un hameau, la majeure partie de son territoire est constituée de terres agricoles, pour certaines sur l'ancien lit de la Seine dans le marais. On trouve également dans le marais des habitations et des fermes existantes depuis des centaines d'années.

Depuis plusieurs années, des inondations à répétition ont lieu dans le marais, les cadastres les plus anciens nous montrent bien qu'un réseau de creux a été créé juste après l'endiguement de la Seine en 1860 afin que les eaux de ruissellement et celles du village partent en direction du fleuve. Les anciens se souviennent parfaitement qu'autrefois, les creux étaient entretenus et la gestion y était rigoureuse.

Au fil des années, des creux ont été créés et d'autres, qui étaient cadastrés, ont été supprimés au détriment d'un bon fonctionnement global des creux de marais à des fins personnelles. Aujourd'hui, les creux ne sont plus ou mal entretenus, quelque fois à cause de querelles entre agriculteurs exploitants.

Chaque hiver, lors de pluviométrie quasi normale, une très grande partie du marais est inondé mettant en péril tout ce qui s'y trouve et cela pour plusieurs raisons :

Les forts coefficients de marée qui empêchent l'eau de s'évacuer normalement en Seine via des clapets, les creux mal entretenus ou modifiés, mais le plus gros du problème est la convergence de plusieurs apports d'eau qui génère des inondations anormales.

Le cours d'eau qui se nomme Le Télhuet ; c'est une toute petite source qui prend naissance à quelques kilomètres sur la commune de Port-Jérôme-sur-Seine mais qui gonfle lors de pluies car toutes les eaux de ruissellement de la commune de Port-Jérôme-sur-Seine ainsi que les zones d'activités artisanales et commerciales se déversent dans le Télhuet, générant un apport d'eau très important. De très nombreuses constructions ont eu lieu dans cette commune sans prendre en compte ce cours d'eau dimensionné pour la taille d'une commune d'il y a 70 ans, avec aujourd'hui un apport supplémentaire d'une hyper urbanisation.

La Ravine qui est un creux important ; il achemine l'eau d'un bassin versant de plusieurs communes (Auberville-la-Campagne, Touffreville-la-câble, Triquerville, Saint-Arnoult, Villequier, Norville, Saint Maurice d'Etelan et Petiville), l'apport d'eau est tellement important que la puissance de l'eau a endommagé un bassin de retenue et toute une zone de la commune a été évacuée afin de mettre les habitants à l'abri.

L'eau d'une station d'épuration qui est également déversée en Seine ; l'eau vient se mélanger au cours d'eau Le Télhuet (formellement interdit dans le code de l'environnement) suite à la dégradation des berges de ce cours d'eau par les ragondins.

- Et le déversement de deux bassins d'eau industrielle, vidés quelque fois dans le haut de Port-Jérôme-sur-Seine vers le Télhuet, qui génère également une inondation des terres agricoles même l'été.

Tous ces cours d'eau ne sont plus adaptés à l'urbanisation d'aujourd'hui, trop de facteurs entrent en ligne de compte pour pouvoir gérer au cas par cas les problèmes d'eau dans le marais. Il y a donc besoin d'investissements pour résoudre ces problèmes. En créant cette A.S.A., toutes les personnes concernées, les collectivités e les services de l'Etat seront autour de la table pour trouver les solutions.



